



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2013

N° 2013-06-26-01

**CRÉATION D'UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE 2ÈME CLASSE
SERVICE ESPACES VERTS**

Le 26 juin 2013 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2013

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2013

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET – M. BISSON - Mme LEMERE
- M. PIERRON, adjoints.

Mme MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT – M. CAILLOT - Mme LEFORT
- Mme THILLY – M. ANTUNES.

EXCUSES : Mme LE LAY donne pouvoir à Mme ROLLET
 M. PERNET donne pouvoir à M. BISSON
 Mme CORREIA donne pouvoir à M. ANTUNES
 Mme MASSON

ABSENTS : Mme DORTA
 M. LHENRY
 Mme MOREAU
 Mme GABREL
 M. SMITH
 M. CHOUARD
 M. JOSEPH
 M. CARRASCO
 M. BESSON

Membres en exercice : 29

Membres présents : 16

Procurations : 3

Votants : 19

Secrétaire de séance : Mme MILLOT Bernadette

**1- CRÉATION D'UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE 2ÈME CLASSE
SERVICE ESPACES VERTS**

Lors du conseil municipal du 28 septembre 2012, nous avons créé un poste de technicien territorial afin de pourvoir au remplacement de l'agent de maîtrise principal dont le départ en retraite était fixé au 1^{er} décembre 2012.

Actuellement, l'agent qui occupe les fonctions de responsable des services techniques est titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Il assure avec efficacité les missions qui incombent au responsable des services techniques.

Par ailleurs, aucun concours de technicien n'étant organisé en 2013, il n'y a pas de perspective de nomination sur ce poste avant 2014.

Il est proposé de supprimer le poste de technicien territorial et de créer parallèlement un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe afin de permettre le recrutement d'un agent sur des fonctions d'exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
OUI l'exposé qui précède

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 9 juillet 2013.

DECIDE de supprimer le poste de technicien territorial, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire qui sera sollicité.

DIT que les crédits nécessaires aux rémunérations, primes et indemnités et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget de l'exercice 2013,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable,

Résultat du vote :

- Voix pour : 17

- Voix contre : -

- Abstentions : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX